

# **Enquête SNMSU UNSA éducation sur l'activité des médecins au cours de l'année 2015-2016**

L'année scolaire 2015-2016 s'est faite dans une triste continuité avec 400 postes vacants, sans circulaire de missions publiée et sans revalorisation effective. A ce jour, la situation continue à se dégrader et la mise en œuvre de la revalorisation est bien loin des engagements pris par notre ministère. Comme chaque année, le ministère a adressé un recueil annuel de données chiffrées relatives à la santé. En nous proposant des documents à l'identique, le ministère semble de nouveau avoir oublié la nécessité d'évaluer des objectifs et les besoins de santé des élèves. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà dénoncé, ce recueil n'est qu'un recensement partiel de notre activité : il ne permet ni d'établir un bilan de la santé des élèves, ni un bilan des pratiques de la médecine scolaire.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, à laquelle le SNMSU-UNSA Éducation a largement contribué, avait permis d'envisager des orientations pertinentes pour la médecine scolaire. Après un long travail d'élaboration, les circulaires de politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves et des missions des personnels de santé, médecins et infirmières(ers) ont été publiées en novembre 2015. Notre ministère a aussi signé un arrêté conjoint avec le ministère de la santé sur les visites médicales et de dépistage obligatoires, passant outre l'avis de la communauté scientifique et des organisations syndicales (vote contre au CSE). Mais, dans la pratique, la mise en œuvre des orientations de santé à l'école est très aléatoire sur les territoires, par manque de médecins et du fait d'un travail en complémentarité avec les infirmières (ers) extrêmement complexe.

Par ailleurs dans le cadre de la modernisation de l'action publique, une évaluation de la médecine scolaire a été réalisée à la demande du Premier ministre. La remise du rapport, initialement prévue en février 2016, n'est toujours pas rendue publique à ce jour.

Notre ministère se doit d'évaluer la réponse aux besoins de santé des élèves, d'évaluer les actions conduites et les orientations prises. Le SNMSU-UNSA Éducation interpelle régulièrement la Ministre de l'Éducation nationale dans ce sens.

S'appuyant sur les retombées fructueuses des deux enquêtes intersyndicales de 2010 et 2011, sur le succès de l'enquête 2015 « Qui sommes-nous? », le Bureau national et la Commission administrative du SNMSU-UNSA Education ont jugé indispensable un recueil de données sur les activités des médecins de l'éducation nationale.

Un groupe de travail a élaboré une grille de recueil de données. Le support de renseignement est identique à l'enquête précédente. L'analyse des données a été réalisée par le bureau national.

## **Les résultats**

### **1. La participation**

On recense 213 fiches exploitables. Nous avons dû éliminer 10 % de fiches en raison d'items non renseignés en nombre. On constate un nombre important de secteur non défini. Nous avons pris en compte les fiches dont l'ensemble des autres items étaient renseignés. L'absence de secteur défini correspond à 2,4% des fiches exploitables.

L'effectif scolaire représenté par cette enquête est de 2 033 730 élèves pour un effectif d'élèves en 2015-2016 de 10 215 800 dans le secteur public (et 2 069 900 dans le privé) soit environ 19,9% (en comptabilisant le privé 16,6%).

### **2. Le secteur**

Les secteurs varient de 2000 à 46000 élèves par médecins. La moyenne d'un secteur est de 10 112 élèves pour un équivalent temps plein (ETP). L'enquête ne distinguait pas les particularités REP/REP+. Seulement 38 collègues n'ont pas d'activités spécifiques en plus de leur secteur soit 17,8%. Par

contre 50,2% d'entre elles interviennent sur un secteur découvert ou un secteur d'urgence en plus du secteur d'attribution.

### **3. Les actions en direction des élèves**

S'appuyant sur la circulaire des missions des médecins de l'éducation nationale, l'enquête s'est intéressée prioritairement aux actions individuelles et aux examens médicaux.

#### **a) Le bilan de GS de maternelle**

28 976 examens médicaux sont recensés sur un effectif de 124241 ce qui représente une couverture de 23,3%. Les variations sont majeurs d'une fiche à l'autre puisque l'on va de 0% à 95% de l'effectif. Et 42731 élèves de GS ont bénéficié d'un dépistage infirmier soit 34,4%. Au total 57,7% des élèves ont bénéficié d'un dépistage.

137 fiches font apparaître un dépistage infirmier pour un nombre variable d'élèves. On note 40 fiches sans aucune intervention des personnels infirmiers soit 18,9% et 37 fiches avec une impossibilité pour les médecins de donner ce renseignement.

Sur les 19 fiches ayant réalisé moins de 5% de bilan de GS, 4 n'ont bénéficié d'aucun dépistage infirmier. Si on s'intéresse au moins de 10% de bilan de GS, 9 fiches sur les 42 qui n'ont bénéficié d'aucun bilan infirmier soit

#### **b) Les élèves porteurs de pathologies chroniques**

Le nombre total de PAI est de 37250 sachant que de nombreuses collègues signalent que seuls les nouveaux PAI sont enregistrés. Les nouveaux PAI s'élève à 15923. Les PAI représentent 1,9% de la population renseignée et les nouveaux PAI 0,8%.

Un médecin a en moyenne 176 PAI sur son secteur dont 76 nouveaux PAI.

#### **c) Les PAP**

Le nombre de PAP réalisé est de 20550 soit 1% de la population renseignée.

Chaque médecin a en moyenne 93 PAP sachant que la dispersion est importante allant de 0 à 420.

#### **d) Les aménagements d'examen**

Le renseignement de cet item témoigne des grandes diversités d'organisation des départements soit chaque médecin a en charge les aménagements de son secteur, soit cette mission est déléguée à un ou plusieurs médecins du département. De nombreux médecins sont aussi affectés à la MDPH en plus de leur secteur sur des tâches qui vont au delà des seuls aménagements d'examen.

13802 aménagements sont recensés soit 75 par médecin concerné par cette mission. La dispersion est importante de 1 à 663.

52 médecins sur les 213 ont une mission auprès des MDPH soit 24% des médecins.

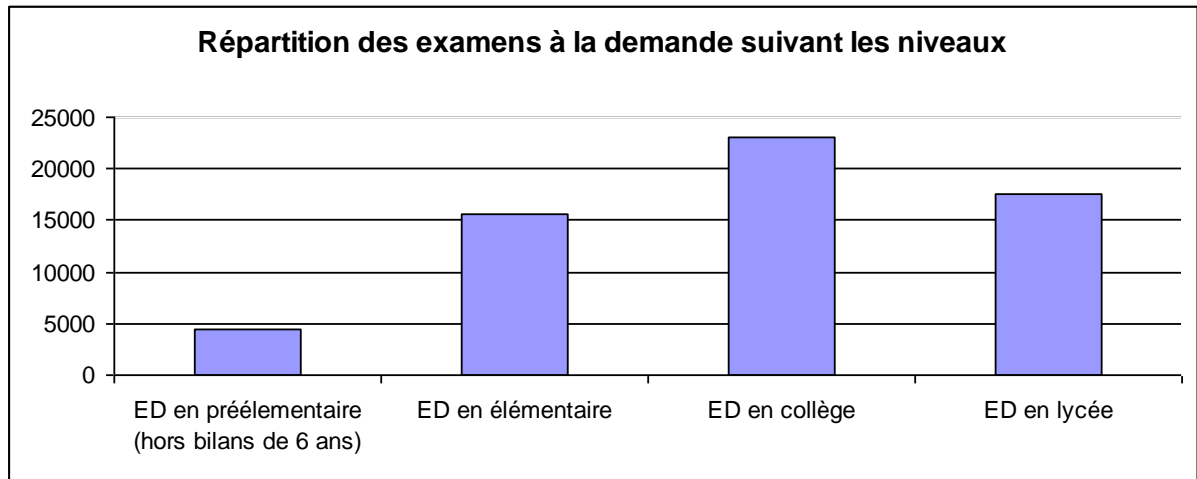
#### **e) Les avis médicaux d'aptitude aux travaux réglementés**

L'enquête a recensé les examens médicaux permettant de délivrer l'avis médical permettant d'obtenir la dérogation aux travaux réglementés prévu dans le code du travail pour les moins de 18 ans; 40096 élèves ont bénéficié de cette visite médicale, soit 194 élèves par médecins. L'organisation départementale ou par territoire est très variable ce qui explique que les effectifs d'élèves devant bénéficier de cet examen n'est pas renseigné par tous les médecins. Il apparaît que 33714 élèves ont bénéficié de cet avis sur 39310 soit 85,8%.

#### **f) Les examens à la demande**

Ils représentent 60776 examens médicaux soit 34,5 % des examens réalisés.

Ils se répartissent ainsi



**En moyenne, un équivalent temps plein de médecin voit 892 élèves de son secteur** soit 8,8% de l'effectif de son secteur; les situations complexes peuvent nécessiter plusieurs entretiens, des entretiens différés avec les familles, des contacts avec les partenaires, la réalisation de courriers.

#### **4. Situation des médecins**

96 /213 médecins ont une fiche de poste soit 45%.

L'attribution dans un groupe RIFSEPP :

Groupe 1 : 37 soit 17,4%

Groupe 2 : 44 soit 20,7%

Ne sais pas : 132 soit 62% .

**Septembre 2016**